



Championnat & Coupe de VTT DESCENTE (mise à jour le 25/02/2022)

1 Définition :

La CRVTT du Comité de Bretagne FFC organise la Coupe de Bretagne de Vélo Tout Terrain Descente sur plusieurs épreuves et le championnat de Bretagne de VTT Descente sur une épreuve.

Le Championnat de Bretagne comptera pour le classement de la coupe de Bretagne.

Tout Compétiteur, Dirigeant de club ou Organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserves.

2 Participation :

2-1 La Coupe de Bretagne est ouverte à tous : licenciés FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI, pour les non licenciés FFC : des cartes à la journée pourront être délivrées sur le site sur remise d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition **de moins d'un an** avec tampon du médecin (pour les mineurs d'une autorisation parentale et d'une autorisation d'évacuation).

3 Catégories :

Scratch	licenciés FFC ayant 13 ans et plus dans l'année
Benjamins	ayant de 11 à 12 ans dans l'année
Minimes	ayant de 13 à 14 ans dans l'année
Cadets	ayant de 15 à 16 ans dans l'année
Juniors hommes	ayant 17 ou 18 ans dans l'année
Seniors hommes	de 19 à 34 ans dans l'année
Masters hommes	ayant 35 ans et plus dans l'année
Masters 40 hommes	40 ans et plus dans l'année
Dames	13 ans et plus dans l'année

4 Parcours :

Le circuit pourra au préalable être visité et devra être approuvé pour un nouveau parcours au frais de l'organisateur par le groupe supervision Descente de la CRVTT dont le président sera membre de la CRVTT.

Les parcours devront avoir une configuration très technique ne permettant pas de vitesse de pointe de plus de 50 km/h. Les tremplins à risque devront proposer une alternative ou échappatoire.

Le président du jury des arbitres pourra imposer à l'organisateur des modifications de parcours, des accessoires de sécurité, du balisage avant et pendant l'épreuve.

Le chemin de l'arrivée vers le départ fait partie intégrante du circuit, seuls les véhicules de l'organisation seront autorisés à circuler.

La zone de départ doit être délimitée selon le règlement FFC afin que tous les pilotes partent dans des conditions équitables.

5 Engagements :

5-1 **Le droit d'engagement est fixé à 13€ pour les 13-16 ans 14.50€ pour les 17 & plus.**

5-2 Les pilotes devront s'engager par cycleweb ou site internet pour ceux qui ne peuvent pas utiliser cycleweb, les engagements devront être parvenus au plus tard trois jours avant l'épreuve pour permettre à l'organisateur d'éditer sa feuille d'émargement et un programme pour les spectateurs (EX. : pour un course le Dimanche, les engagements doivent être arrivés le jeudi soir).

Les engagements devront spécifier le numéro de licence, la date de naissance, la série et la catégorie ou série courue.

Le Pilote ne pourra utiliser que son nom de club et/ou de team officiel FFC ou UCI à son choix.

- 5-2 Seuls les commissaires officiels, à leur discrétion, pourront autoriser le départ de pilotes non-engagés ou engagés irréguliers. Dans ce cas il sera perçu une somme supplémentaire de 5 € qui sera versée à l'organisateur.
- 5-3 Les pilotes non-partants ne pourront pas se faire rembourser. Ils peuvent se désinscrire jusqu'à la clôture des engagements cycleweb.
- 5-5 Le forfait de délivrance de la carte à la journée pour les non licenciés est fixé à 9 €.

6 Attribution des numéros de plaques de cadre :

La numérotation se fera à l'année. Elle tiendra compte des classements du championnat de Bretagne et du classement de la coupe de Bretagne de l'année passée.

7 Arbitres et Signaleurs :

La CRCA désignera les 3 arbitres officiels, validera le 4^{ème} arbitre proposé par le club organisateur, le chronométrateur officiel de l'épreuve choisi par l'organisateur et éventuellement le délégué chargé de la sécurité et du classement général ainsi que des aides arbitres ou des arbitres stagiaires. Les Arbitres vérifient l'application du règlement mais ne font pas la prise de temps.

Les signaleurs devront être présents à partir des essais officiels en nombre suffisant, se faire reconnaître facilement et disposer de moyens sonores et de transmissions pour avertir le danger ou les accidents (**faire un briefing avec les secours et distribuer le guide du signaleur**).

8 Accueil et Contrôle administratif :

L'accueil et le contrôle administratif des pilotes se déroulera le jour de l'épreuve de **8 h 00** jusqu'à **60 minutes** avant le départ de la course. (**En général 9h30 pour 10 h 30**)

Les pilotes devront présenter leur licence FFC de l'année avec certificat médical aux commissaires ainsi qu'une pièce d'identité (CI, PC Passeport);

A partir de 2022, un coureur qui s'inscrit à une coupe de Bretagne de DH ou au Championnat doit acheter sa plaque et deux dossards. Le coût sera de 2 euros. Le coureur devra conserver cet équipement à l'année et par conséquent avoir sur son guidon la plaque pour les courses suivantes ainsi qu'un dossard. En cas de perte de la plaque, le coureur devra racheter une nouvelle plaque. En cas de non port du dossard, le coureur fera l'objet d'une sanction de la part du collège des arbitres. Cette sanction pourra aller d'un simple rappel à l'ordre à une amende. Le paiement de la plaque se fera lors de l'inscription via cycleweb pour la première

coupe de Bretagne de XC et de DH. Pour les autres courses, le règlement se fera le jour de l'épreuve à l'émargement

L'organisateur devra suivre la numérotation décidée par la CRVTT et respecter les dimensions de plaques suivantes :

- La plaque : Hauteur : 18cm et Largeur : 15cm.
- Les dimensions des numéros sont : Hauteur : 8cm et Largeur : 3cm.

Les Numéros apposés devront être de couleur sombre sur des Plaques claires.

9 Matériel et vérifications techniques :

Les VTT aux normes de sécurité en vigueur seront de la responsabilité du pilote, devront être équipés de roues de 24 à 29 pouces (normes UCI).

L'état des VTT pourra être vérifié (2 freins, cadre, embouts de guidon bouchés, cornes enlevées, pneus, etc...) par un arbitre avant le départ des manches.

Un VTT ne présentant pas toutes les éléments de sécurité, ne pourra être admis à prendre le départ d'une manche.

L'utilisation des caméras embarquées se fait selon les règles évolutives de l'UCI.

Les pilotes peuvent changer complètement de matériel entre chaque manche.

Les pilotes sont responsables de la conformité aux normes en vigueur de leur matériel.

10 Equipement du pilote : Sont obligatoires aux essais officiels et en course pour tous les pilotes : à l'appréciation des arbitres selon le règlement FFC :

- protection dorsale, protection des coudes, des genoux et des épaules faites de matériaux rigides ;
- gants protégeant les doigts.

Le port du casque intégral monobloc jugulaire attachée et bien réglé

Des Chaussures Laçées

- maillot à manches longues (ou toute la surface de peau doit être couverte aux membres supérieurs);

Est fortement Recommandé : pantalon long, ample et fabriqué en matériau résistant à la déchirure incluant des protections du genou et du tibia ou un pantalon court, ample et fabriqué en matériau résistant à la déchirure accompagné de protège-genoux et protège-tibias avec une surface rigide ;
Les Pilotes sont responsables de la conformité de leur équipement.

Tout pilote n'ayant pas l'équipement complet se verra refusé le départ de la manche.

11 Sécurité :

L'épreuve doit répondre aux conditions de sécurité énoncées par le règlement de la FFC.

12 Déroulement d'une épreuve :

Les Remontées se feront sous la responsabilité des pilotes et dans le souci du respect des règles de sécurité et de l'occupation de la voie publique.

REPERAGES : Pour les pilotes accédant au parcours pour des repérages, L'organisateur n'assure ni sécurité, ni responsabilité. En dehors des essais officiels et de la course.

ESSAIS NON CHRONOMETRES : Le jour de la course, seuls les pilotes ayant leur plaque pourront faire des essais avant le premier départ.

L'organisateur devra assurer la sécurité comme pour la course. Les pilotes arrêtés devront ne pas rester sur les trajectoires.

Une Reconnaissance au moins est obligatoire (marquage par le commissaire départ).

OUVERTURE de la PISTE : Un Ouvreur désigné par le président de jury avec une chasuble jaune fluo fera le parcours pour s'assurer que la sécurité est bien en place avant le départ.

ORDRES et HEURES des DEPARTS : L'Heure de premier départ et la présentation au départ des manches se fera par rapport à la liste établie par les organisateurs et les arbitres et selon leurs instructions (soit pour les 2ème et 3ème manches en fonction du classement de la 1ère). Dans la mesure du possible l'organisateur indiquera une heure de présentation au départ.

Il est souhaitable que les 20 premiers du classement général partent dans l'ordre inverse du classement.

PENDANT LA MANCHE : Un pilote ayant reçu le top départ et étant parti ne pourra recommencer son départ pour quelque raison personnelle que ce soit sauf décisions exceptionnelles des arbitres pour les événements suivants :

- piste obstruée par un accident ou événement extérieur
- défaut de chronométrage

AU MOINS TROIS MANCHES : L'épreuve se déroule sur au moins trois manches sauf circonstances exceptionnelles.

13 Pénalités :

Les Arbitres pourront appliquer les pénalités suivantes :

PENALITES DE 1 à 10 SECONDES POUR LA MANCHE (selon longueur de la course) :

- Retard au départ dans l'ordre établi par l'organisateur
- Pilote arrivant avec un équipement incomplet à l'heure de départ prévue

PENALITES DE 1 à 10 SECONDES SUR LA MEILLEURE MANCHE :

- Essais ou Repérages en vélos en dehors des repérages ou essais officiels
- Refus de céder le passage par un pilote rattrapé
- Equipement incomplet pendant les essais
- Pilote effectuant des essais sans avoir émarginé.

MISE HORS COURSE POUR LA MANCHE :

- Parcours non totalement effectué ou coupé

MISE HORS COURSE POUR L'EPREUVE :

- Essais ou Repérages en vélo pendant une manche

14 Classement de l'épreuve :

Le classement se fait par le meilleur temps des 3 ou 4 descentes de la journée rajouté des pénalités.

Ou selon des dispositions très particulières comme l'addition des 2 meilleurs temps si 2 parcours différents.

Il sera affiché provisoirement par le juge à l'arrivée du collège des arbitres avec l'heure d'affichage.

Les titulaires de licence « accueil » « carte jour » ne peuvent prétendre aux podiums et récompenses.

La présence au protocole est obligatoire pour prétendre aux récompenses et prix.

15 Classement général de la coupe de Bretagne de Descente :

Chacune des 3 premières Manches de chaque Course est indépendante pour le classement général (sauf dispositions particulières pour 2 + 2 descentes)

Le classement se fera par addition des points selon le modèle suivant : 12 sur 15 (pour 5 épreuves)

14 sur 18 (pour 6 épreuves), 17 sur 21 (pour 7 épreuves) 19 sur 24 (pour 8 épreuves) 22 sur 27 (pour 9 épreuves) 25 sur 30 (pour 10 épreuves)..

Les Manches de la finale ne pourront être décomptées que si le pilote participe aux 3 manches de la finale. (aucune excuse de quelque sorte ne pourra être opposée).

En cas d'ex-æquo, le classement de la dernière manche départagera.

Le Classement Général et la dotation de la coupe de Bretagne est réservé aux seuls licenciés FFC (hors carte jour) ou UCI.

La présence au protocole de la dernière manche est obligatoire pour figurer sur le podium du classement général sauf cas de force majeure à l'appréciation de la CRVTT

En cas d'absence le pilote sera classé à partir de la 4^{ème} place.

16 Titres décernés :

Vainqueurs de la coupe de Bretagne de Descente ou Champion(s) (nes) de Bretagne de Descente (pas de cumul des maillots) :

Scratch hommes et dames confondus

Hommes : Minimes, Cadets, Junior, Senior 19 à 29 ans (pour la coupe), Master 35, Master homme 40 (pour la coupe)

Masters 35 & plus (pour le championnat), Scratch Dame

17 Réclamations :

Les réclamations devront être formulées par écrit et signés du coureur ; s'il est mineur elle devra l'être aussi par le président du club ou à défaut par le responsable VTT du club.

Les réclamations concernant la course devront être déposées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du pilote réclamant.

Les réclamations concernant le classement devront être présentées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats provisoires.

Le collège des arbitres règle les différends immédiatement en se réunissant sur place.

Si le réclamant estime ne pas obtenir satisfaction, il peut se pourvoir en appel auprès de la commission sportive du comité de Bretagne dans un délai de 48h.

18 Prix :

Une dotation est prévue pour le classement final de la Coupe de Bretagne (160 Euros par manche).

Pour le championnat de Bretagne il sera si possible attribué la grille de prix & droits 77 du comité de Bretagne à savoir :

total 228 € (l'organisateur peut doter plus)

Scratch : grille 122.10

PS 16 ans & - H : grille 16.4

PS Juniors H : grille 28.5

PS Dames : grille 30.4

Masters 30 : grille 16.4

Masters 40 : grille 16.4

19 GRILLES DE POINTS Coupe de Bretagne :

Grille de points Scratch : 30 premiers

Place :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	85	74	66	60	55	51	47	43	39
1	35	32	29	26	23	20	18	16	14	12
2	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Grille de points Catégories :

Place :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
M C J Mas										
0	50	45	41	38	35	32	30	28	26	24
1	22	20	18	17	16	15	14	13	12	11
2	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Dames :										
0	50	40	35	30	25	20	18	16	14	12
1	10	8	6	4	2	1	1	1	1	1

et un point pour tous les pilotes classés ou partants

Grille de points Catégories :

Place :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Seniors										
0	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
1	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
2	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
3	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
4	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9
5	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1

et un point pour tous les pilotes classés ou partants

CRVTT

09/04/2022

